

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 13 avril 2023

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30,31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40.

La séance est ouverte à 18h01 et levée à 21h45.

Étaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER (à partir de la question n°22), M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Eloi JARAMAGO Busy : M. Philippe SIMONIN Chalèze : M. René BLAISON Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick BOUSSET Gennes : M. Jean SIMONDON Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir de la question n°5) Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Nancray : M. Vincent FIETIER Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thise : M. Pascal DERIOT Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Velesmes-Essarts : Mme Géraldine LAMBLA Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux : M. Romain VIENET Chaucenne : M. Alain ROSET Chevroz : M. Franck BERNARD Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Devecey : M. Michel JASSEY La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Noironte : M. Claude MAIRE Novillars : M. Bernard LOUIS Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pirey : M. Patrick AYACHE Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saône : M. Benoit VUILLEMIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Villars-Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Eloi JARAMAGO

Procurations de vote : Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (jusqu'à la question n°21 incluse) ; Mme Frédérique BAEHR à Mme Marie ZEHAF ; Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM ; Mme Nathalie BOUVET à M. Emile BOURGEOIS ; Mme Claudine CAULET à M. François BOUSSO ; Mme Aline CHASSAGNE à M. Christophe LIME ; Mme Annaïck CHAUVET à Mme Lorine GAGLILOLO ; Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN ; Mme Sadia GHARET à M. André TERZO ; Mme Valérie HALLER à M. Anthony POULIN ; Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN ; M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI ; Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU ; Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN ; M. Gilles SPICHER à M. Olivier GRIMAITRE ; M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON ; M. Alain ROSET à Mme Françoise GALLIOU ; M. Franck BERNARD à M. Jean-François MENESTRIER ; M. Michel JASSEY à M. Yves MAURICE ; M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD ; M. Daniel PARIS à M. Olivier LEGAIN ; M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°4 incluse) ; M. Claude MAIRE à M. Florent BAILLY ; M. Patrick AYACHE à M. Gabriel BAULIEU ; M. Benoit VUILLEMIN à M. Daniel HUOT

Délibération n°2023/006457

Rapport n°14 - Festival Outdoor Grandes Heures Nature - Edition 2023 Programmation et budget prévisionnels

Festival Outdoor Grandes Heures Nature – Edition 2023

Programmation et budget prévisionnels

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Rapport présenté par : M. François BOUSSO, Conseiller Communautaire Délégué

	Date	Avis
Commission n°2	16/03/2023	Favorable
Bureau	30/03/2023	Favorable
Conseil de Communauté	13/04/2023	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2023 et PPIF 2023-2027 « Grandes Heures Nature »	Montant de l'opération : 458 000 €
Sous réserve de vote du BP 2023	

Résumé :

Si l'édition 2020 a dû être annulée et l'édition 2021 adaptée en raison de la crise sanitaire, l'édition 2022 s'est déroulée dans le format initial de 3 jours sur le site de Chamars.

Forte de son succès en 2022, l'édition 2023 du Festival Outdoor Grandes Heures Nature se tiendra à Chamars, et dans différentes communes du territoire, mettant en œuvre une programmation sportive et un village d'animations composé d'associations et de partenaires locaux participants à l'attractivité du territoire en matière d'outdoor.

En 2023, le Festival Outdoor Grandes Heures Nature partagera une partie de sa programmation avec le Festival Les 24Heures du Temps, les deux événements se déroulant les 16, 17 et 18 juin 2023 et ouvrira ses portes à la Coupe du Monde de paratriathlon qui se déroulera dans le même temps sur le site d'Osselle.

I - Bilan de l'édition 2022

L'édition 2022 du Festival outdoor Grandes Heures Nature a accueilli **13 750 visiteurs** sur le seul village du site de Chamars et **1 120 participants** aux épreuves sportives sans compter les participants sur les différents sites extérieurs.

La gestion des aléas climatiques du week-end a permis de maintenir l'essentiel des activités programmées : la soirée du 24 juin 2022 a remporté un vif succès avec l'Ekiden (marathon en relais) attirant de nombreuses entreprises et administrations locales ; le samedi 25 juin a permis de mettre en lumière la pratique du vélo avec la Grande boucle VTT qui traverse les communes de l'agglomération de Grand Besançon Métropole et différents types d'activités à travers les raids X'périences ; le dimanche 26 juin a été consacré à la découverte et à la pratique des activités nautiques.

A noter l'accueil de **1 200 élèves** et accompagnants pour **50 classes de l'agglomération** (17 écoles élémentaires, 4 collèges et un lycée professionnel) scolaires la journée du 24 juin ainsi que l'intégration de la Journée des mobilités sur le site du Festival.

Les espaces de convivialité et la mise en valeur culturelle du site de Chamars a été saluée par de nombreux participants.

II - Axes majeurs de la programmation 2023 du Festival Outdoor GHN

Le territoire des 68 communes de Grand Besançon Métropole offre un cadre naturel remarquable dans lequel il est aisé de pratiquer des activités outdoor (tout aussi bien sportives que de loisir), ressourçantes pour le corps et l'esprit, facilitant la communion avec la nature, source d'entraide ou de dépassement de soi.

A travers notre territoire, chacun peut trouver son activité, qu'il s'agisse de balades familiales ou de sports plus extrêmes, de randonnées, de treks, de balades urbaines ou de trails qui séduisent toujours plus de personnes en quête de dépaysement.

Pour afficher le potentiel du territoire, donner à voir ou découvrir son patrimoine naturel, Grand Besançon Métropole organise la 4^{ème} édition de son Festival Outdoor Grandes Heures Nature, ouvert à tous et proposant notamment :

- des manifestations sportives multi-disciplinaires proposant randonnées en tout genre ou défis sportifs,
- des spectacles sportifs variés : slack line, open d'escalade...,
- un village d'associations et de partenaires avec ateliers d'animation sur les thématiques du sport-santé, de l'écotourisme et des mobilités actives.

Les axes majeurs du programme sportif se déclinent ainsi sur 3 journées :

- **vendredi 16 juin** : à la suite de l'inauguration du festival, lancement de l'épreuve d'Ekiden qui se terminera en nocturne, dans une ambiance after-work et conviviale,
- **samedi 17 juin** : densité de manifestations sportives avec le Grand Tour VTT qui traversera **42 communes** de l'agglomération bisontine (départ/arrivée de **Geneuille**, étapes à **Busy et Amagney**, et bivouac à **Besançon**), l'Open d'escalade qui se clôturera par le show des finalistes en soirée, les raids X'Périences (format Découverte ou Aventure) et le raid Kids pour les familles avec deux bases de jeux à **Saint-Vit et Avanne-Avenney**, sans oublier la Paddle Race organisée sur le Doubs (épreuve de maniabilité),
- **dimanche 18 juin** : une variété d'activités ouvertes à tous et à pratiquer en loisir, le raid Kids en famille, la poursuite de la Paddle Race (épreuve d'endurance) et la randonnée kayak entre **Chalèze** et Chamars pour profiter des beautés des méandres du Doubs et du patrimoine Vauban sous un autre angle.

Quelques nouveautés pour l'édition 2023 :

- L'édition 2023 fera la part belle à l'escalade en proposant un show et un open d'escalade agrémenté d'un spectacle de danse suspendu,
- Un temps sera consacré à la valorisation du Doubs par des activités nautiques et une sensibilisation au cycle de l'eau proposé par l'aquarium de la Citadelle et Voies Navigables de France,
- Une randonnée-gourmande sera proposée le dimanche 18 juin, traversant différents forts et le Palais-Granvelle, site du Festival **Les 24 Heures du Temps**.

Le principe de cette nouvelle édition vise aussi à rendre le festival davantage accessible aux différents publics potentiels en leur permettant de se croiser dans différentes manifestations du territoire : grand public, jeune public, sportifs avertis, pratiquants occasionnels.

Ce programme relativement dense est mis en œuvre grâce au concours et à l'engagement d'un grand nombre d'associations sportives, porteuses des événements ouverts au grand public (Doubs Sud Athlétisme, Team Geneuille Vélo, Entre temps, Besançon Triathlon, Sport Nautique Bisontin, Balise 25, Doubs Paddle, Association Sportive des Territoriaux de Besançon, Saint-Vit Canoé Kayak). L'implication des acteurs locaux est également un axe fort du Festival Outdoor Grandes Heures Nature : les associations organisent les différents événements qui constituent le programme « sportif » ainsi que les prestataires techniques Even outdoor et Régis Régis.

III - Village d'associations et de partenaires

Véritable espace de découvertes et d'expérimentation, le village d'animations immerge le public dans l'univers de l'outdoor en proposant : des informations sur l'écotourisme et les offres d'itinérances, des ateliers santé, des pratiques et tests de matériels variés, des initiations au paddle, au kayak, à l'escalade, au gonflage de voiles de parapente...

Le village, lieu de convivialité, fera la promotion des comportements écoresponsables dans notre relation à l'environnement naturel.

A noter en 2023, la présence d'**équimentiers** sportifs locaux qui proposeront de tester leur matériel.

IV - Partenariats et parrainages d'épreuves sportives

Avec la montée en puissance du festival, l'**objectif 2023 est de développer et d'accompagner les entreprises sur les demandes de partenariats et parrainages d'épreuves**. Les offres consistent à proposer aux partenaires du Festival outdoor une déclinaison de leur image sur différents supports de communication (print et digitaux), ainsi qu'une présence sur les lieux du Festival. Trois packs (gold, silver, bronze) sont construits à cet effet, dont les montants sont compris entre 3 000 € et 12 000 € TTC.

V - Budget prévisionnel de l'opération

Le budget prévisionnel de fonctionnement de l'opération se décompose comme suit :

DEPENSES

Organisation générale/ régie technique/ Matériels et équipements	170 000
Epreuves sportives	75 000
Communication	
(plan médias, affichage, achats d'espace, couverture vidéo, presse écrite et digitale)	84 000
Supports de communication techniques et logistiques	31 000
Spectacles sportifs - démonstrations	98 000
<u>Montant total dépenses prévisionnelles</u>	<u>458 000</u>

A noter qu'il existe des coûts indirects liés à la participation des différents services Ville et GBM au Festival Grandes Heures Nature (temps de travail des services, valorisation outils et articles en Régie...) estimés autour de 300 000 euros.

RECETTES

Inscriptions Epreuves sportives	40 000
Partenariats privés	30 000
Partenariats publics, collectivités	40 000
<u>Montant total recettes prévisionnelles</u>	<u>110 000</u>

A noter qu'un budget de 40 000 € est également prévu en investissement (soit un autofinancement de GBM de 348 000 €).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la programmation prévisionnelle de l'édition 2023 du Festival Outdoor Grandes Heures Nature,
- se prononce favorablement sur la ventilation du budget prévisionnel de l'édition 2023 pour les parties dépenses et recettes,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions de co-organisation et de partenariats à intervenir dans le cadre de la prochaine édition du Festival Outdoor Grandes Heures Nature et à encaisser les recettes afférentes.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 93

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le secrétaire de séance,



Eloi JARAMAGO
Conseiller Communautaire

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,



Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président